

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

- dont suppléés 1

- dont représentés 2

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le vingt six janvier à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, JEAN Daniel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HERMAR Dominique, BULTEL Jean-Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, BOISSE Sandrine ayant donné à M. GILLY Lucien, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BEHETS Jan représenté par M. HEMAR Dominique.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOUGUYON Yvan.

Délibération n° 2017/32

OBJET : REGIE SAUZE SUPER SAUZE UBAYE : DESIGNATION DU DIRECTEUR

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des Communautés de Communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1^{er} janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP),

VU la délibération N° 2017/15 du 10 Janvier 2017, décidant la création de la Régie à autonomie financière « Sauze Super-Sauze Ubaye »

VU les statuts de la Régie « Sauze Super-Sauze Ubaye,

VU la délibération N° 2017/54 prise lors de cette même séance approuvant le tableau des effectifs de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »,

Considérant qu'il y a lieu de désigner le directeur de la régie, conformément à l'article 9 des statuts visés ci-dessus,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie Sauze Super-Sauze Ubaye réuni le 23 Janvier 2017 à 17 heures,

Le Conseil de Communauté,

- **PROCEDE** à la désignation, de M. **DONZELOT Jean Charles**, en qualité de directeur de la Régie « Sauze Super Sauze Ubaye »
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi Fait et Délibéré les Jour, Mois et An que ci-dessus,

Pour Extrait Certifié Conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY

